

**GRANDCAMP-MAISY**  
**CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE ORDINAIRE DU 1<sup>er</sup> juillet 2020**

**Présents :**

Monsieur Jean-Marc LEFRANC, Maire.  
Monsieur Éric POISSONNIERE, Madame Maryvonne ROSOUX, Monsieur Jérôme LELAIDIER, Monsieur Olivier MADELAINE, Monsieur Rémy GISLARD Adjoints.  
Madame Christine BUCAILLE, Monsieur Jean-Louis LECAPLAIN, Monsieur Noël ANQUETIL, Madame Marie-Josiane RABASSE, Madame Simone GELHAY, Monsieur Jean LOIR, Madame Christine VIMARD, Madame Sophie CORBIN, Madame Ingrid ANQUETIL, Monsieur Patrick JEANNE DIT TAPIN, Madame Anne BOISSEL, Monsieur Jean-Michel SUISSE, Conseillers Municipaux.

**Membres représentés :** Madame Stéphanie HENAUT donne pouvoir à Monsieur Jean-Marc Lefranc, Madame Ingrid Anquetil donne pouvoir à Monsieur Rémy Gislard.

Le conseil municipal, légalement convoqué le vingt-six juin deux mille vingt s'est réuni le premier juillet deux mille vingt à 17h30 à la salle d'animation, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc LEFRANC, Maire.

Monsieur le Maire procède à l'appel des présents.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil.

Madame Maryvonne Rosoux ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptée.

**1. DEMISSION DU 4EME ADJOINT :**

Monsieur le Maire précise aux membres du conseil qu'il s'agit d'une réunion particulière. Il les informe de la démission de Monsieur Olivier Madelaine du poste de 4<sup>ème</sup> adjoint. Cette démission est liée au non-respect de la parité pour les postes d'adjoints. Monsieur le Maire fait part aux conseillers que ce cas a fait l'objet d'une question écrite, dont la légalité a été confirmée.

Monsieur Suisse confirme que suite à l'élection de Monsieur Madelaine au poste de 4<sup>ème</sup> adjoint, il a demandé confirmation de la légalité de cette élection qui ne respectait pas la parité. Il ne conteste pas la personne élue mais le poste. La préfecture, après avoir répondu qu'il semblait y avoir un problème, a confirmé que la nomination était parfaitement légale. Néanmoins, au vu des complications que cela aurait pu engendrer pour la commune, monsieur le Maire a préféré demander à Monsieur Madelaine de démissionner afin d'apaiser la situation, considérant qu'une requête était en cours auprès du tribunal l'administratif. Monsieur le Maire tient à souligner que la décision a été très difficile à prendre. Monsieur Madelaine gardera les mêmes délégations et sera nommé conseiller délégué.

Madame Boissel regrette que monsieur le Maire n'ait pas laissé la procédure lancée auprès du tribunal administratif aller à son terme. Elle précise que si l'élection des 5 adjoints avait eu lieu en même temps, les choses auraient été plus simples. Elle souligne également l'engagement de Monsieur Madelaine au niveau de l'intercommunalité lors du mandat précédent et déplore cette situation.

Monsieur le Maire déplore également cette situation et précise que la détermination du nombre d'adjoints a eu lieu en fonction du travail à accomplir au sein de la mairie.

**2. ELECTION D'UN 4EME D'ADJOINT :**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal de la démission de Monsieur Olivier Madelaine, du poste de 4<sup>ème</sup> adjoint au maire. Il convient donc de procéder à l'élection du 4<sup>ème</sup> adjoint.

Le conseil municipal procède à la désignation de 2 assesseurs : Monsieur Éric Poissonnière et Madame Maryvonne Rosoux.

**GRANDCAMP-MAISY**  
**CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE ORDINAIRE DU 1<sup>er</sup> juillet 2020**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il a reçu la candidature de Madame Simone Gelhay. Il demande s'il y a d'autres candidats. Monsieur le Maire fait procéder aux opérations de vote.

Après les opérations de dépouillement par les assesseurs les résultats sont les suivants :

Nombre de votants :	19
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau :	1
Nombre de suffrages déclarés blancs :	1
Nombre de suffrages exprimés :	17
Majorité absolue :	10

Ont obtenu : Madame Simone Gelhay est élue 17 voix.

Madame Simone Gelhay est déclarée 4<sup>ème</sup> adjoint et immédiatement installée.

**3. DÉLÉGATION DE FONCTION ET DE SIGNATURE DU MAIRE AU 4<sup>EME</sup> ADJOINT :**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil des délégations qui seront confiées à Madame Gelhay.

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant l'élection des 5 adjoints au maire,

Considérant que Madame Gelhay et Madame Rosoux sont également conseillères communautaires et auront de fait à faire partie de commissions communautaires,

Considérant la démission du 4<sup>ème</sup> adjoint en date du 26 juin 2020,

Considérant l'élection du 4<sup>ème</sup> adjoint en date du 1<sup>er</sup> juillet 2020,

Après avoir entendu l'exposé de monsieur le maire,

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal,  
Après vote à main levée, à l'unanimité**

**Article 1** : valide les délégations telles que présentées ci-dessous :

<b>Simone GELHAY</b>
<b>4<sup>ème</sup> adjointe</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>- Relations avec les associations et gestion du planning des manifestations.</li><li>- Gestion de l'événementiel</li><li>- Commerce itinérant</li><li>- Commerce Sédentaire</li><li>- Relations avec le CCAS</li><li>- Relations avec les associations sociales : Croix Rouge, Secours populaire, ADMR</li></ul>

Les autres délégations présentées dans la délibération n° 2020/06/18/04 sont inchangées.

**Article 2** : autorise Monsieur le maire ou son représentant légal à signer l'ensemble des documents afférents à la mise en œuvre de cette décision.

**Article avant-dernier** : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de deux (2) mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat.

**Article final** : Mme la directrice générale des services est chargée de l'application de la présente délibération.

**4. INFORMATIONS SUR LES CONSEILLERS DELEGUES :**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal de la démission de Mme Gelhay en tant que conseillère déléguée. Il présente les délégations qui seront confiées à trois conseillers municipaux.

<b>Jean louis LECAPLAIN</b>
<b>Conseiller délégué</b>
- Gestion des algues échouées et relations avec la pêche

<b>Noël ANQUETIL</b>
<b>Conseiller délégué</b>
- Mise en œuvre et suivi du projet architectural de réhabilitation du centre-ville et de ses abords, du Perret - Protection et conservation du patrimoine culturel communal

<b>Olivier Madelaine</b>
<b>Conseiller délégué</b>
- Gestion du port de plaisance, travaux, maintenance, entretien - Mise en place et suivi de la promotion du port de plaisance - Gestion de l'aire des campings cars - Pêche et cultures marines dont la halle à poissons - Gestion des cimetières - Chenil communal

**5. INDEMNITE DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS :**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que suite à l'élection de Madame Gelhay, il convient de fixer le montant des indemnités pour le maire, les adjoints et les conseillers délégués.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2123-20 à L 2123-24-1,

Vu le procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du 25 mai 2020 constatant l'élection du maire et de 3 adjoints,

Vu le procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du 4 juin 2020 constatant l'élection du 4<sup>ème</sup> adjoint

Vu le procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du 18 juin 2020 constatant l'élection du 5<sup>ème</sup> adjoint,

Considérant la démission du 4<sup>ème</sup> adjoint au 26 juin 2020,

Vu le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 1<sup>er</sup> juillet constatant l'élection du 4<sup>ème</sup> adjoint,

**GRANDCAMP-MAISY**  
**CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE ORDINAIRE DU 1<sup>er</sup> juillet 2020**

Vu les fonctions occupées à compter de la date d'élection de chacun,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de déterminer les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maximum fixés par la loi,

Considérant que pour une commune dont la population est comprise entre 1.000 et 3 499 habitants le taux maximal de l'indemnité d'un adjoint titulaire d'une délégation de fonction en pourcentage de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 19,8%,

Considérant que pour une commune dont la population est comprise entre 1.000 et 3 499 habitants le taux maximal de l'indemnité de fonction du maire en pourcentage de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 51,6%,

**Après en avoir délibéré,**  
**Le conseil municipal, à l'unanimité**

**Article 1** : fixe le montant des indemnités allouées au maire, aux adjoints et aux conseillers délégués tel que défini ci-dessous :

ELU	Maire		Adjoint		Conseiller délégué	
	Taux en % de l'IB terminal	Montant de l'indemnité mensuelle	Taux en % de l'IB terminal	Montant de l'indemnité mensuelle	Taux en % de l'IB terminal	Montant de l'indemnité mensuelle
M. Jean-Marc LEFRANC	41,28%	1605,54 €				
M. Éric POISSONNIERE			18,9%	735,10€		
Mme Maryvonne ROSOUX			16,9%	657,31 €		
M. Jérôme LELAIDIER			13,27%	516,12€		
Mme Simone GELHAY			16,9%	657,31 €		
M. Rémy GISLARD			13,27%	516,12€		
M. Olivier MADELAINE					5,40 %	210,00 €
M. Noël ANQUETIL					5,40%	210,00 €
M. Jean-Louis LECAPLAIN					5,40%	210,00 €

**Article 2** : Les crédits correspondants seront prévus au budget 2020.

**Article avant-dernier** : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de deux (2) mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat.

**Article final** : Mme la directrice générale des services et Madame la trésorière municipale sont chargées, chacun en ce qui le concerne, de l'application de la présente délibération.

## **6. QUESTION DIVERSES :**

↳ Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que les marchés d'été débuteront à compter du dimanche 5 juillet. Le marché nocturne est un marché du terroir qui débutera à 17h30 jusqu'à minuit.

↳ Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que les sauveteurs de la SNSM sont arrivés le 1<sup>er</sup> juillet et que les horaires de surveillance ont été fixés par la SNSM, en fonction des horaires de marées.

↳ Le prochain conseil municipal aura lieu le vendredi 10 juillet à 10h00, cette date est imposée pour la désignation des délégués des conseils municipaux pour les élections sénatoriales. Cette séance sera également celle du vote du budget 2020.

**GRANDCAMP-MAISY**  
**CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE ORDINAIRE DU 1<sup>er</sup> juillet 2020**

↳ Monsieur Jeanne Dit Tapin fait part au conseil de l'absence de peinture sur le quai Crampon ce qui occasionne des problèmes de stationnement. Deux camping-cars y ont également passé la nuit.

↳ Plusieurs questions relatives au budget sont posées, concernant notamment l'état des trottoirs de la commune, mis en corrélation avec les projets que l'ancienne municipalité souhaitait engager. Monsieur le Maire précise que toutes ces questions seront évoquées, lors de la présentation du budget 2020.

↳ Monsieur Suisse réitère son inquiétude, suite à l'installation de forains sur le stade ainsi que la venue des gens du voyage. Monsieur Lelaidier l'informe qu'il s'est rendu sur place avec le Lieutenant Picot et que des solutions vont être mises en place.

↳ Monsieur Suisse s'interroge sur la date et le lieu du forum des associations. Le 12 septembre ne lui semble pas la date la plus propice, car les licences sportives sont déjà prises. La salle d'animation ne paraît pas adaptée aux règles de distanciation si les 32 associations de la commune sont présentes. Madame Rosoux lui répond que la date du 12 septembre a été retenue car le forum d'Isigny a lieu le premier week end de septembre et qu'il n'a pas semblé opportun de le faire à la même date. Le forum des associations s'adresse aux résidents de la commune, le faire en été ne permettrait pas d'avoir plus de participants. Le forum des associations pourrait être déplacé à la salle Omnisport.

↳ Monsieur Jeanne Dit Tapin fait part de son opposition au démarrage de la pêche à la crevette le 1<sup>er</sup> juillet. Monsieur le Maire lui propose de préparer une motion dans ce sens, ce point sera inscrit à l'ordre du jour du prochain conseil.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h30.*

Compte-rendu validé par  
La secrétaire de séance,  
Maryvonne ROSOUX.

